

Contrat en cdi non signé et fin de periode d essai

Par erick68, le 19/02/2010 à 15:56

Bonjour,

J ai ete embauché en CDI le 31/11/2010 et il vient d etre mis fin a ma periode d essai. Je n ai jamais signé de contrat de travail...est-ce légal? J ai uniquement recu mon bulletin de salaire et un cheque chaque mois

Merci de votre reponse